



Bonjour,

Nous avons mis en chantier notre orientation de proposition de loi cadre de l'éducation populaire au sein de notre organisation syndicale. Tout en gardant les spécificités de notre champ syndical, nous sommes convaincus que les forces de progrès social doivent apprendre à construire ensemble pour porter réellement des alternatives. Cette proposition de loi cadre reconnaît une place centrale aux démarches d'éducation populaire portées par la société civile et attribue à ses acteurs de nouveaux pouvoirs de délibération dans la co-construction d'une politique publique d'éducation permanente.

Notre syndicat est représentatif parmi les personnels du département ministériel de la jeunesse et des sports.

Nous avons amorcé notre réflexion en juillet 2024 pour oser l'écriture d'un projet de loi-cadre portant sur l'éducation populaire dans notre pays. Notre conception rejoint pleinement celle de nos amis Wallons qui depuis 1976 actualisent un décret apportant une définition qualitative de l'éducation populaire en tant que démarche critique visant l'émancipation et reconnaissant le rôle démocratique des pratiques associatives s'y référant. Cette proposition est cruciale pour promouvoir ce rôle démocratique, a fortiori dans une période d'augmentation de décisions arbitraires privant les associations de soutiens publics¹.

Notre production vise à modifier les politiques publiques en vigueur en direction des jeunes et plus globalement d'éducation tout au long de la vie. Nos propositions sont basées sur la co-construction, la reconnaissance des rôles des services de l'État, des collectivités, des organismes et de la société civile organisée participant des démarches d'éducation populaire.

Il nous fallait ce temps de maturation interne pour tester nos hypothèses d'écriture entre militantes et militants, questionner nos homologues en Belgique, confronter nos pratiques sans reproduire pour autant l'existant. Nous avons pris ce délai pour à la fois constituer cette culture commune entre nous, la tester en quelque sorte in vitro pour l'exposer au débat public de la manière suivante :

- Soumettre modestement ce document martyr à l'intersyndicale jeunesse et sports du CSAM JS ayant une réflexion sur l'éducation populaire ainsi qu'aux syndicats de salariés du secteur associatif.
- Ouvrir une réflexion parallèle au sein de la CGT pour confronter les points de vue, rechercher des convergences.

¹notamment depuis le Contrat d'Engagement Républicain

- Continuer à alimenter la réflexion commune avec des composantes de la société civile organisée sur la définition plus concrète de ce que pourrait être une loi-cadre en France en désamorçant les rivalités possibles et les postures de marchés.
- Travailler avec les députés de toutes les composantes du NFP pour faire progresser la réflexion sur une loi-cadre et l'intégrer dans un ou des programmes électoraux afin de rompre avec les lignes idéologiques des actuels gouvernements ou des droites les plus liberticides. Un autre travail au Sénat avec des forces politiques de progrès peut être à engager.
- Participer aux initiatives susceptibles de faire avancer toutes les propositions possibles de textes alternatifs s'inspirant de principes forts portés dans ce projet de loi, pour maintenir un service public de la jeunesse et des sports sur des bases éducatrices et d'émancipation. Ainsi définitivement sortir celui-ci des assimilations et disparitions organisées dans les ministères sociaux, l'éducation nationale ou les préfectures.

Nous vous souhaitons à tou.te.s une bonne lecture et nous vous proposons d'organiser à partir de la rentrée prochaine un temps de rencontre pour approfondir avec vous notre réflexion et l'enrichir d'ambitions à partager.

Pour le groupe contact Projet de loi cadre éducation populaire (constitué de MC Bastien, D Hude, C Tuchais, A Morvan)

Alexia Morvan, membre du bureau national du SNPJS CGT

Le Bureau du SNPJS-CGT

CASE 544

263, rue de Paris, 93515 Montreuil Cedex